

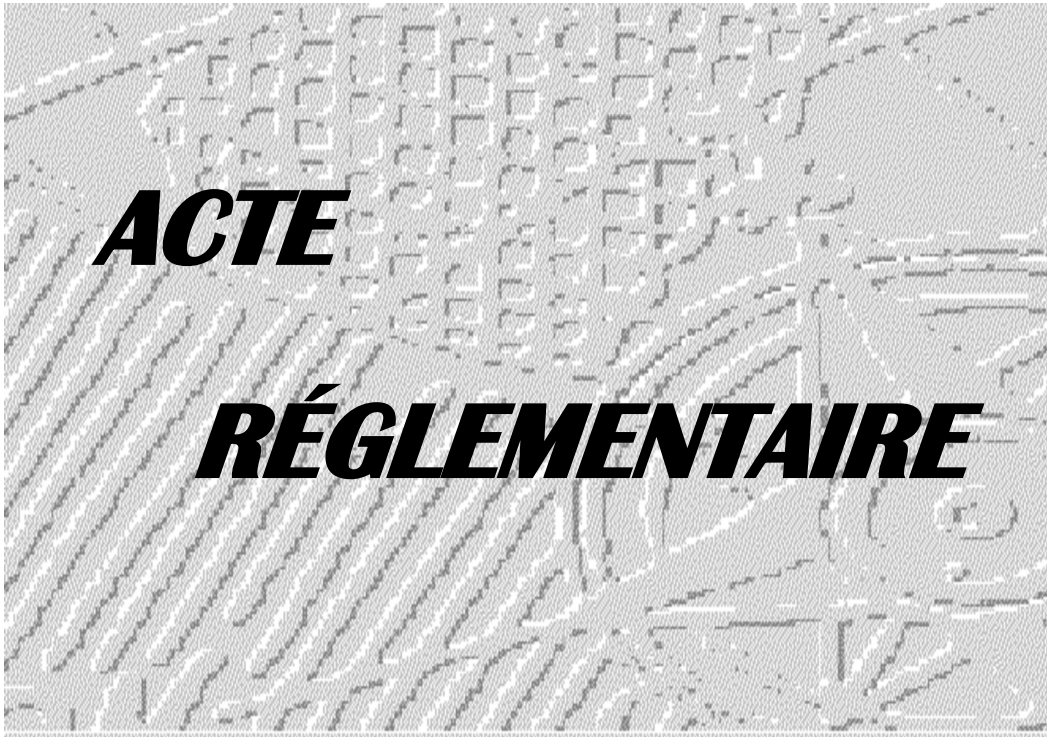


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**J
U
I
L
L
E
T

2
0
2
6**



ACTE RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 27 juillet 2026

www.regionreunion.com

Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° DF/26004436.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR SYLVAIN GARBAL RESPONSABLE DU
SERVICE « APPUI AU PILOTAGE »



ARRETE DAJCP N° 26004436

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**à Monsieur Sylvain GARBAL
Responsable du Service « Appui au Pilotage »**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant** que Monsieur Didier AUBRY, Directeur Général Adjoint Développement Durable, sera absent du mardi 28 juillet au vendredi 14 août 2026 inclus.

A R R E T E :

- Article 1 :** Qu'en l'absence de Monsieur Didier AUBRY, Directeur Général Adjoint Développement Durable, la délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain GARBAL, Responsable du Service « Appui au Pilotage » pour certifier les services faits, quelque soit le montant, dans l'application informatique financière de la région « ASTRE » ;
- Article 2 :** Cette délégation de signature est consentie du 28 juillet au 14 août 2026 inclus.
- Article 3 :** La présente délégation de signature peut s'exercer sous format papier ou électronique.
- Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain GARBAL, la délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JOSEPH, Directeur Général des Services.
- Article 5 :** La délégation de signature accordée ci-dessus s'exerce sous la surveillance et sous la responsabilité de la Présidente du Conseil Régional.

Article 6 : Conformément aux dispositions réglementaires, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de La Réunion à compter de sa date de notification.

Article 7 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2026

La Présidente,



Huguette BELLO

Notifié le :

Monsieur Sylvain GARBAL

Responsable du Service « Appui au Pilotage »